

Le M2 Histoire du droit et des institutions, besoin d'avis

Par **Popeye**, le 10/11/2016 à 00:49

Bonsoir,

Je me permets d'intervenir sur ce forum, car j'ai quelques questions concernant le Master 2 Histoire du droit et des institutions. Je suis actuellement en Licence 3 Histoire spécialité Sciences Politiques, et je me questionne quant à mon Master 2, lequel choisir surtout. J'envisage logiquement après ma Licence un Master 1 en Science Politique, à l'université UT 1 à Toulouse. J'aimerais après ce Master tenter celui d'histoire du droit et des institutions, pour me lancer ensuite dans un doctorat, notamment d'histoire et des institutions à Sciences Po. Certes, je ne suis qu'en Licence 3 mais le temps passe très vite, et j'aimerais ne plus être dans le doute le plus tôt possible.

Tout d'abord, j'aimerais savoir si mon projet professionnel colle avec mes études : préfet. Le Master 2 Histoire du droit et des institutions donne t-il une culture vaste concernant le fonctionnement des institutions ? Faut-il avoir des connaissances solides en droit pour ne pas être perdu ou des connaissances en Histoire et en Sciences Politiques sont elles suffisantes pour suivre le cursus sans problème ? (Je fais du droit européen cette année et j'étudie les institutions publiques). Ne vais-je pas être en désavantage lors de la sélection des dossiers pour candidater au Master 2 du fait notamment que mon parcours universitaire ne relève que de l'histoire et de la science politique et non du droit pur (j'ai un dossier solide pour les matières d'histoire contemporaine et moderne, ma moyenne de mes deux premières années est de 11, mais je pense que ma L3 sera bien meilleure que ma L1 et L2) ? Un Master 1 Science politique et un Master 2 Histoire du droit et des institutions, offrent t-ils un programme solide qui prépare l'étudiant à des concours pour prétendre au poste de haut fonctionnaire ? (comme l'ENA par exemple, notamment tenter le concours interne pour les docteurs après une thèse).

Je vous remercie par avance de vos réponses.

Par **LouisDD**, le 10/11/2016 à 07:40

Bonjour

Je me permets de supprimer votre deuxième post qui est le même dans la section Histoire du droit.

Bonne journée

Par **Herodote**, le **10/11/2016** à **10:44**

Bonjour,

Ce Master 2 ne colle absolument pas avec votre projet professionnel.

Si vous souhaitez devenir préfet, vous l'avez vous même évoqué, le meilleur moyen est de passer par l'ENA. Auquel cas, une seule formation y prépare réellement, il s'agit d'une formation en Affaires Publiques/Politiques Publiques/Carrières Publiques en IEP. Le master en politiques publiques (anciennement affaires publiques) de Sciences Po Paris est la voie royale (quasi monopole de la réussite au concours). Car il y a du droit public de l'économie, des finances publiques, questions européennes, internationales et sociales... Et culture générale bien sûr. Le tout avec une méthodologie spécifique.

Un autre moyen utile est de passer le concours de commissaire de police. Ces mêmes masters ou celui en carrières judiciaires et juridiques de Sciences Po toujours y préparent bien (programme proche, mais avec du droit pénal également).

Un Master 2 Histoire du droit enseigne l'histoire du droit. C'est à dire l'histoire du droit des obligations, du droit pénal, du droit public, le droit romain, l'histoire de la justice, etc. Ce sont des matières passionnantes mais dont l'intérêt est exclusivement académique. Aucun intérêt pour un préfet. Un doctorat en histoire n'aurait également qu'un intérêt académique et ne colle absolument pas à un tel projet professionnel (qui d'ailleurs est l'aboutissement d'une carrière. On est pas préfet à 30 ou même 40 ans).

Je ne crois pas qu'il existe de "concours interne pour les docteurs", mais seulement que les années de préparation de thèse sont compris parmi les années d'expérience exigées (ce n'était pas le cas avant).

Par **Popeye**, le **10/11/2016** à **14:22**

Bonjour,

Merci de votre réponse, très pertinente. En prenant un peu de recul je constate en effet que ce Master 2 n'est pas la bonne solution... Je vais me renseigner concernant le Master Affaires Publiques de Sciences Po. Vous avez dit "un autre moyen est de passer le concours de commissaire de police", dans ce cas le Master 2 Science Politique, Politiques de sécurité peut-il être un bon choix pour préparer ce concours, et poursuivre ensuite ?

Pour en revenir au Master 2 Histoire du droit et des institutions, quelles sont les débouchés professionnelles qu'il propose ? J'ai fait des recherches, mais c'est très flou.

Par **Popeye**, le **10/11/2016** à **14:25**

Quels sont*

Par **Herodote**, le **10/11/2016** à **16:42**

Re-bonjour,

Je ne connaît pas ce master, le meilleur moyen de le vérifier est de comparer le contenu de la formation avec le programme du concours. Il me semble que le concours de commissaire exige outre une connaissance académique du programme, une certaine "culture de la sécurité", ce qui rendrait un tel programme intéressant. Cela étant, le concours de commissaire de police est d'une difficulté comparable à celui de l'ENA (encore moins de places). Et un cursus en affaires publiques/politiques publiques a le mérite d'être plus généraliste et ouvrir davantage de débouchés.

Les débouchés d'un cursus en histoire du droit se résument en principe au métier d'enseignant-chercheur en histoire du droit. Rien n'empêche cependant de présenter des concours administratifs (ENA compris), mais le cursus ne prépare pas à ces épreuves donc sa valeur ajoutée sera nulle. Pour être franc, il y a habituellement deux types d'étudiants en master d'histoire du droit. Ceux qui souhaitent continuer en thèse pour être enseignant-chercheur en cette matière et ceux qui font ce master par défaut (n'ayant pas été acceptés dans des formations plus sélectives). Etudier l'histoire du droit ne présente réellement d'intérêt que pour l'enseignement ou la recherche en réalité (ou éventuellement fonction publique liée au patrimoine).

Par **Popeye**, le **10/11/2016** à **16:50**

Merci de vos informations, je raye donc ce Master 2 de ma liste. J'ai bien fait de venir sur le forum. Je vais donc tenter le Master de Science politique, puis je verrai quoi faire ensuite, en fonction de mes résultats. Probablement que j'irai à l'université de Paris I, la gamme de M2 est bien plus importante que ceux des facs de provinces. Heureusement que je suis en L3 et qu'il me reste encore quelques années pour réfléchir avant de me décider, en tout cas merci de vos conseils et d'avoir répondu aussi vite ! ;)

Par **Herodote**, le **10/11/2016** à **19:17**

Bonsoir,

Faites attention cependant. Les masters en IEP se font sur deux ans. Donc, il faut entrer en M1. Cela signifie que le mieux serait que vous tentiez d'entrer (généralement sur concours) dans ces masters cette année et non après votre M1 (cela est je crois toujours possible, mais pas nécessairement plus facile).

Le mieux est sans aucun doute Sciences Po Paris. Mais Rennes et Bordeaux font également réussir quelques candidats. Dans tous les cas, il s'agit de masters sur deux ans cependant.

A noter également le Master 2 Administration Publique (Prep'ENA) de Paris 1 (Panthéon-Sorbonne), qui recrute, également sur concours et après un M1. Il s'agit également d'une

bonne préparation.